

* 2.1 – Renforcer la résilience et l’adaptation de la Ville au changement climatique



RAFRAÎCHIR LA VILLE ET PRÉSERVER LE CYCLE NATUREL DE L’EAU

Ambition

Objectifs stratégiques

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d’ici à 2030 et 100% d’ici à 2050.

Adapter la ville en fonction du changement climatique, afin de limiter l’influence que peuvent avoir sur notre cadre de vie et les écosystèmes environnants, les épisodes de surchauffe, de sécheresse ou de fortes précipitations.

Mieux respecter le cycle de l’eau dans les projets d’aménagement, pour favoriser l’écoulement naturel des eaux, améliorer la qualité de l’eau, prendre en compte les zones humides, généraliser l’infiltration de l’eau de pluie (rechargement de nappe, déphasage de crue), mieux maîtriser les risques d’inondations.

Contribuer à conforter les trames vertes et bleues pour reconquérir la biodiversité, séquestrer le carbone, et favoriser la fonction filtrante et épuratrice des sols.



Objectifs opérationnels

Déployer les trames de fraîcheur.

Mettre en œuvre un plan Ville perméable.

Conforter les trames vertes et bleues.

Désimperméabiliser et végétaliser 7 cours d’école.

Créer 7 nouveaux espaces paysagers perméables dans les quartiers.

» Contribution DE L’ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Action Cœur de Ville

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Conseil Départemental 64,
Agence de l'eau,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

L'augmentation des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations, tant en fréquence qu'en intensité, mais également la difficile recharge des nappes souterraines contraignent d'adapter au plus vite notre cadre de vie et permettre dans le même temps aux écosystèmes de résister au mieux aux évolutions climatiques.

Limitier les effets de chaleur urbaine nécessite de recourir simultanément à de nombreux leviers d'intervention pour agir sur les espaces publics comme sur les espaces privés, sur les logements comme sur les équipements ou les lieux de travail, de loisirs ou de consommation. Dans la lutte contre la chaleur urbaine, chaque parcelle de terrain compte, d'autant plus que 80% de la surface communale relève du domaine privé. Adapter la ville au réchauffement climatique est donc l'affaire de tous : les habitants, comme les opérateurs publics ou privés, ont un rôle essentiel à jouer lorsqu'ils construisent ou rénovent leur(s) bâtiment(s) ou lorsqu'ils aménagent leur(s) parcelle(s).

La gestion alternative des eaux de pluie s'impose également comme une priorité. L'adaptation consiste à favoriser l'absorption de l'eau sur site, pour favoriser le remplissage des nappes souterraines en période de faibles précipitations, pour réduire le risque de débordement des cours d'eau lors des précipitations intenses et pour retrouver les fonctions épuratrices des sols. Cela passe par la désimperméabilisation et la végétalisation de plus de surfaces artificialisées possible, ce qui permet de faciliter par ailleurs le retour de la nature en ville.



Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'axe 1 du PCAET du Pays basque concerne l'adaptation au changement par la préservation du territoire, de ses habitants, de ses ressources naturelles et de ses activités :

- FA 1.1 Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire
- FA 1.4 Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque
- FA 1.5 Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention
- FA 1.6 Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique
- FA 8.1 Accompagner un tourisme soutenable.

Les questions liées à la ressource en eau sont traitées par ailleurs dans le cadre du SAGE Adour-Aval, avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'Institution Adour, notamment au travers des

orientations:

- C2 connaître, préserver et gérer les zones humides,
- D3 prendre en compte durablement les milieux aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire.

Le Plan des Mobilités Pays basque-Adour aborde aussi la question de la perméabilité des sols à travers l'orientation :

- T.V.2.a Privilégier les développements en renouvellement urbain et des aménagements perméables pour l'eau et la faune.

Le zonage et le schéma d'assainissement pluvial fixent les règles de gestion des eaux de pluie issue du ruissellement urbain. Ils prévoient également un programme d'actions curatives.

Descriptif DE L'ACTION

La communication responsable est plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète et consciente de l'urgence. Elle doit s'interroger autant sur les contenus que sur la manière de les délivrer. Pour ce faire, la Ville agit pour :

1 — Déployer les trames de fraîcheur

Les périodes de surchauffe urbaine ont des impacts marqués : sur la santé, sur le bien-être des habitants, sur la praticabilité de l'espace public, sur l'attractivité des centres-villes, sur les consommations énergétiques (climatisation), sur la résilience des infrastructures et les réseaux urbains et sur le maintien de la biodiversité animale et végétale.

L'action communale cible la planification urbaine pour l'aménagement des espaces extérieurs, la rénovation des bâtiments existants (privés et publics) et la construction de bâtiments neufs bioclimatiques, par la prise en compte :

- Dans les documents d'urbanisme, de la nécessité d'adapter la conception et l'aspect des bâtiments (orientation des bâtiments, protections passives, organisation interne, options d'isolation et de ventilation, traitement des abords et liens entre espaces intérieurs et espaces extérieurs, couleur, forme...). Les documents de planification doivent intégrer ces contraintes en prenant en compte la réalité du territoire et l'obligation d'efficience (enjeux paysagers - historiques, coefficient de pleine terre...). *En lien avec la Fiche Action 2 « Concevoir et (a)ménager une ville économe en ressources ».*

- Des enjeux sociaux (préserver un « capital fraîcheur »/améliorer une situation là où se trouvent les populations les plus fragiles, là où les densités d'habitat/d'activité sont les plus fortes, faire en sorte que les interventions apportent une véritable qualité d'usage et des espaces de ressourcement).

- De la nécessité de mettre en lien les espaces de fraîcheur privés et/ou publics par des liaisons (piétonnes, cyclables, fluviales...) propices aux déplacements de proximité. *En lien avec la Fiche Action 8 « Organiser et développer les déplacements actifs ».*

- Accompagner les changements d'habitudes/les modes de faire en poursuivant le volet destiné à sensibiliser les publics susceptibles d'aménager, de rénover ou de construire afin de leur permettre d'adopter les bonnes pratiques pour se passer de la climatisation, préserver le cycle de l'eau et favoriser la résilience des milieux vivants (sols, faune, flore).

La Ville entend mobiliser des moyens pour :

- Adapter les espaces publics en y apportant des améliorations rapides et concrètes : conforter les espaces de fraîcheur existants (en améliorant lorsque nécessaire leur accessibilité, leurs équipements de confort, leur palette végétale et leur rapport à l'eau) et en créer de nouveaux.

- Adapter les bâtiments publics en s'appuyant sur le schéma directeur du patrimoine im-

mobilier pour identifier les actions prioritaires sur les équipements publics existants, en veillant aux conditions du confort d'été lors des choix de conception (orientation des bâtiments, protections passives, organisation interne, options d'isolation et de ventilation, traitement des abords et liens entre espaces intérieurs et espaces extérieurs).

- Favoriser dès que possible dans les programmes d'aménagement, les espaces permettant les déplacements de proximité en zone de fraîcheur (bords de cours d'eau, fontaines, lavoirs, trame verte...).

2 — Mettre en œuvre un plan Ville Perméable

En complément du déploiement de la trame de fraîcheur, la Ville mettra en place un plan de perméabilisation par quartiers pour faire de l'eau de pluie une ressource, et ainsi contribuer à rafraîchir la ville et favoriser la biodiversité.

Avant la fin de l'année 2026, un programme spécifique de perméabilisation sera mis en œuvre dans les quartiers du Petit-Bayonne, de Saint-Esprit et Marracq.

Un focus particulier sera mis sur les cours d'écoles pour les désimpermeabiliser, les végétaliser et les dégenrer (*lien avec les Fiches Actions 22 et 28*). Sept d'entre elles feront l'objet d'un traitement d'ici à 2030, soit une cour d'école par an. La recherche de financements / subventions spécifiques permettra d'accélérer la réalisation du programme.

Pour ce faire, la Ville prévoit de :

- Accélérer la désimpermeabilisation des sols, en évaluant le potentiel de débitumisation des sols sur le territoire bayonnais. Les sites privilégiés seront parmi les plus minéralisés, et présentant un intérêt en termes de gestion des eaux pluviales, de manière à permettre leur infiltration.

- Améliorer et renforcer la gestion alternative des eaux pluviales, en s'appuyant sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

Un référentiel des SFN pourra être créé afin de faciliter la mise en œuvre de solutions alternatives au « tout canalisation » dans les projets d'aménagement : noues, toitures végétalisées, revêtements perméables, revêtements poreux, jardins de pluie, généralisation des systèmes d'infiltration dans les parkings, etc. Ses ambitions seront portées dans les documents d'urbanisme et la formation/information des agents concernés sera organisée.

- Faire reculer les îlots de chaleur (en adoptant prioritairement des solutions de désimpermeabilisation et de végétalisation, ou à défaut de pouvoir le faire en installant des dispositifs artificiels tels que des ombrières).

3 — Conforter les trames vertes et bleues

Au travers du tissu urbain, les trames vertes et bleues forment un réseau permettant les déplacements de la petite faune. Ces éléments de connexion permettent une continuité entre les éléments de la trame de fraîcheur, répondant ainsi aux enjeux écologiques de conforter/compléter un habitat ou un corridor et de participer à l'amélioration du cycle de l'eau. Il s'agit de :

- Préserver les écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique les espaces publics et privés pour favoriser les interactions des macro et micro-écosystèmes : plans de gestion, prairies, mares, étangs, haies, préserver les zones humides, méandres des cours d'eau...

- Préserver et restaurer des zones humides et des cours d'eau (reméandrage, recul des digues, suppression des seuils...) afin de maintenir ou rétablir un bon fonctionnement du milieu naturel.

- Restaurer les écosystèmes dégradés et créer de nouvelles zones perméables.

- Identifier la raison de la dégradation des écosystèmes (pesticides, rejets polluants, artificialisation, chenalisation...).

Pour ce faire, la Ville prévoit de :

- Préserver, conforter et développer les maillages verts et bleus en laissant une plus grande part à la végétation et au respect du cycle naturel de l'eau tant sur les espaces publics et que sur les espaces privés. Les leviers d'action relèveront de l'opérationnel direct (aménagement du domaine public), du réglementaire et de l'incitatif pour mobiliser utilement les initiatives des acteurs privés, institutionnels ou particuliers. Ces actions viseront à adapter durablement les modes de faire pour laisser davantage de place à la nature en ville : protéger au mieux le patrimoine végétal existant (notamment en transcrivant les principes de la Charte de l'arbre dans les documents d'urbanisme règlementaires : respecter l'espace nécessaire au développement de la ramure et du système racinaire, améliorer la disponibilité en eau, limiter les dégradations des sujets, etc.) et réaliser un plan de plantation ambitieux (variétés d'arbres et arbustes adaptés au secteur, intégration dans la réflexion du dévoiement de réseaux et de plantations sur secteurs minéralisés, privilégier la création de bosquets chaque année...).

- Mettre en relation dans les modalités d'aménagement des remparts, des bords de la Nive et de l'Adour et des espaces naturels urbains et périurbains.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 3 000 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Surface couverte par la trame de fraîcheur par quartier
- Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées
- Campagne de mesures des températures ressenties
- Rapport surfaces désimperméabilisées / surfaces imperméabilisées

D'IMPACT :

- Réduction des îlots de chaleur urbains (thermographie satellite et corrélation avec des campagnes de mesures in situ)
- Évolution de la part des sols perméables ou accueillant des Solutions Fondées sur la Nature

